



Rapport d'Activité 2024

Assemblée Générale du 24 juin 2025

L'ASSOCIATION FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN

LA SOLIDARITE EN ACTIONS

Le Foyer d'Accueil Chartrain (FAC), association loi 1901, laïque, a été créé en 1988 par un groupe de bénévoles chartrains, interpellés par l'absence de solution d'hébergement pour les personnes sans domicile fixe. 35 années passées, le FAC œuvre aujourd'hui de manière globale dans le champ de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion des personnes en difficulté. Ses actions s'inscrivent dans un projet associatif révisé en 2020.

Le FAC œuvre pour l'inclusion des personnes en grande précarité quelle que soit l'origine de cette situation en vertu de ses statuts.

« Article 1 : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre Foyer d'Accueil Chartrain

Article 2 : Cette association a pour objet :

- De créer, de gérer et d'animer toute structure visant à l'insertion ou à la réinsertion de personnes en difficulté dans le département d'Eure et Loir. Dans ce but, elle développe notamment des services d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement social lié au logement ayant comme finalité l'accès au logement et à l'autonomie
- De mettre en place des lieux de restauration, de production dans un souci de prévention dans le domaine social et sanitaire
- De participer activement à toute structure qui poursuit des buts identiques
- De former des agents bénévoles et professionnels
- De promouvoir les personnes et les groupes dans leurs dimensions collectives
- Accueillir et accompagner les personnes en grande précarité. »

Extrait des statuts du FAC

Les Valeurs Associatives

Le FAC développe un projet global qui s'appuie sur les valeurs associatives partagées par tous : salariés, administrateurs, et bénévoles. L'indispensable cohésion entre les administrateurs, l'équipe de direction, les salariés et les bénévoles fait que les projets menés ne peuvent être ni concurrents ni contradictoires mais complémentaires.

Primauté de la personne

Le FAC prend en compte la dignité de la personne dans ses dimensions historique, culturelle, familiale et religieuse. Les actions développées par l'association ainsi que l'accompagnement mis en place pour chaque personne accueillie s'appuient sur ces aspects qui fondent l'identité de chacun.

Solidarité

La solidarité se caractérise par l'intérêt porté à l'autre, dans sa dimension citoyenne, elle se traduit par un devoir d'entraide, d'assistance et de secours notamment vis-à-vis de toute personne en difficulté.

Reconnaissance de la capacité des personnes à agir

Chaque individu possède en lui des potentialités lui permettant d'être acteur de son propre changement. Le rôle du FAC consiste à favoriser leur émergence par des actions appropriées pour favoriser un retour à l'autonomie et la mise en œuvre d'un droit au recommencement quel que soit le parcours de la personne. Expression individuelle Respect de la parole de l'autre et confidentialité sont assurés. Tout document écrit concernant la personne lui est communiqué.



Expression collective

Le FAC valorise la participation des personnes accueillies à la vie de l'association considérant qu'elle constitue une première étape de (re)socialisation. Elle vise à développer la responsabilisation individuelle et collective. Le FAC a notamment mis en place et pérennisé le Conseil de Vie Sociale (CVS). Par ailleurs, il invite les personnes accueillies à participer au Conseil Régional des Personnes Accompagnées (CRPA) et Conseil Départemental des Personnes Accompagnées (CDPA). L'expression collective pose les bases de la reconstruction d'un lien social.

Cohésion et Reconstruction d'un lien social

L'association organise différentes activités internes et externes afin d'initier une mise en mouvement permettant de créer une solidarité et une convivialité dans les différents lieux d'hébergement. Ces activités et la découverte de nouveaux environnements peuvent, en outre, susciter des idées de projet.

Les principes de gouvernance associative du FAC

Ils sont fondés sur une démarche démocratique. Les instances politiques (Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau) se tiennent régulièrement, débattent, orientent la stratégie et en contrôlent la mise en œuvre en veillant au respect des valeurs associatives. La relation entre le Conseil d'Administration représenté par le Président/bénévole et le Directeur/salarié s'instaure dans un cadre de délégation comme suit :

Le Directeur assure la gestion. Avec l'équipe de direction, il propose et met en œuvre avec les salariés et les bénévoles la politique de l'association qui se doit d'être pertinente, réactive, innovante et soutenable économiquement.

La communication entre le Président et le Directeur est permanente pour permettre un pilotage optimal.

Par souci démocratique, il n'y a pas de membre de droit au sein du Conseil d'Administration. L'association accorde beaucoup d'importance aux instances représentatives du personnel et à celles des personnes accueillies.

Les valeurs du FAC fondent les postures professionnelles et la mise en œuvre des actions qui se décline selon plusieurs axes.

Accueillir et accompagner les personnes en grande précarité

Agir pour l'inclusion par l'habitat

Le FAC s'inscrit dans l'approche du « logement d'abord », défend le droit au logement et les conditions de son accès pour tous. Il est donc nécessaire de développer les moyens adaptés au soutien des publics les plus vulnérables dans ce parcours vers le logement avec notamment des structures d'hébergement de transition et du logement adapté.

Aqir pour l'inclusion par les soins

S'il est un constat partagé, c'est que la santé des populations s'altère avec l'accentuation de la précarité. L'absence de logement fait partie des facteurs environnementaux ayant un impact fort sur la santé. Comme l'emploi ou le logement, la santé et l'accès aux soins peuvent être des leviers d'insertion, et à ce titre l'accompagnement social global mis en œuvre et développé par le FAC inclut dorénavant un accompagnement spécifique permettant un accès aux droits à la santé, donc un accès aux traitements.

Analyser le contexte sociétal et participer à l'élaboration des politiques sociales visant à lutter contre les situations d'exclusion ou de grande précarité

Le FAC dispose d'une réelle connaissance des personnes accompagnées et de leurs besoins grâce à son implication terrain. Celui-ci a donc la responsabilité d'adapter des actions issues des politiques sociales pour qu'elles restent pertinentes et efficaces. Pour venir en aide aux personnes vulnérables, les pouvoirs publics ont besoin de l'expertise terrain du FAC.

Celui-ci a une double légitimité pour agir : ▪ Sa proximité des personnes est son premier atout ; celle-ci permet de tisser des relations de confiance durable. ▪ Sa connaissance des « résidants » lui permet de relayer les besoins des plus fragiles ; le FAC fait de la promotion du « pouvoir d’agir » des personnes accompagnées le vecteur nécessaire pour que l’inclusion de celles-ci soit un enjeu sociétal sur lequel les acteurs solidaires sont positionnés.

Agir pour l'inclusion par le travail

Considérant que le travail est un facteur majeur d'insertion, l'association salariée et accompagne des personnes éloignées de l'emploi en gérant des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). Le but de cette structure est de lever les freins à un emploi durable. Les Ateliers d'insertion professionnelle du FAC répondent ainsi à la demande de collectivités et de particuliers dans différents secteurs : Habitat/Logistique/Entretien, Nature et Services, Second Œuvre du bâtiment.

Agir pour l'inclusion par la culture

Dans un souci de lutte contre la reproduction des inégalités, l'accès à la culture est également un fort marqueur social. Permettre aux plus démunis d'y avoir accès, c'est formuler des propositions dans le cadre d'une concertation ouverte dans la lutte contre la pauvreté des personnes, adultes, jeunes et enfants. La participation à la vie culturelle du FAC fait partie de ces liens indispensables à nouer pour faire partie de la société, pour pouvoir accéder à la dignité.



LUISANT ■ Les travaux ont démarré dans ce futur quartier de la ville

Première pierre pour le Val Luisant

La pose de la première pierre du nouveau quartier Val Luisant s'est déroulée jeudi, en présence de Bertrand Massot, maire, d'Éric Gérard, président d'Habitat Eurélien et de Claire Soubigou-Rouault, représentant le groupe immobilier Édouard Denis.

Luisant, l'important programme de réhabilitation de la friche industrielle et commerciale située en limite de Lucé, continue donc de s'écrire. Comme un livre, chapitre après chapitre, Val Luisant va se construire sur plusieurs années, îlot après îlot, permettant à la population de la commune d'atteindre environ 9 000 habitants à l'horizon 2033/2035.

Réhabilitation

La municipalité s'est engagée depuis 2014 à réhabiliter le quartier Gutenberg où se trouvait l'un des plus grands magasins E.Leclerc du département, fermé définitivement en 2016. Cette réhabilitation fait partie d'un effort encore plus large de la ville pour moderniser ses infrastructures et ainsi améliorer l'environnement.

A photograph of three people at a construction site. On the left, a man in a dark jacket and light-colored trousers stands with his hands in his pockets. In the center, a woman in a blue jacket and dark trousers holds a large, rectangular, light-colored stone. On the right, another man in a dark jacket and light-colored trousers stands with his hands in his pockets. They are positioned in front of a large concrete structure with a blue banner hanging from a crane in the background. The banner has the word 'URBANISME' on it. The ground is dirt, and there are other construction materials and equipment visible in the background.

liser la qualité de vie à Lusantaises et Luisants », met en avant Bertrand Massot.

Dessiné comme un trou à quatre feuilles, le futur quartier Val Luisant sera ouvrir sa corolle par premier lot constitué d'une résidence intergénérationnelle de 88 logements acquise par Habeo Eurélien, d'une crèche, d'une maison médicale, d'une pharmacie pour accueillir l'ancienne officine

semble. « Toutes ces mixités sont la source d'une société équilibrée », poursuit Bertrand Massat avant de sceller la première pierre.

Puis, avec l'ilot 3, un bâtiment de 22 appartements et 12 maisons individuelles acquis par CDC Habitat, un bâtiment de 22 appartements et 3 maisons individuelles commercialisés par le groupe Édouard Denis. Enfin, pour la dernière phase, l'ilot 4, une résidence de 113 appartements dont 49 dédiés aux seniors acquis par Habitat Eurélien vers le jour, un espace de bureaux et 113 places de stationnement. ■

Le Lions Club Jean-Moulin offre 2 200 couches

SOUDARIE. Sollicitée par le foyer d'accueil chartraine (FAC), le Lions Club de Chartres a mis à disposition de l'association une quinzaine de cartons remplis de couches, destinées aux enfants de 3 à 9 mois accueillis avec leurs familles dans la section d'hébergement d'urgence du foyer. Brigitte Neirizis, présidente du club service chartreux, a précisé que l'ensemble des bénévoles du club, ont rencontré et accompagné de nombreux parents et enfants, éducateurs du FAC : « Ces couches sont distribuées au fur et à mesure aux familles hébergées. Il y a environ une dizaine d'enfants accueillis dans l'urgence, et une vingtaine d'enfants dans les familles accueillies. Ces couches ont été apportées par le Lions Club Chartres Jean Moulin au quotidien avec l'intermédiaire



L'Echo Républicain - 31/10/2024

L'Echo Républicain - 16/09/2024



LES RICHESSES HUMAINES DE LA GOUVERNANCE AU TERRAIN

La mise en œuvre des valeurs que porte l'association et la réalisation des missions qui lui sont confiées, ne peuvent exister que par les hommes qui les font vivre. Une richesse humaine, engagée que cela soit les membres de la gouvernances et bénévoles, ou les professionnels salariés.

Le Conseil d'Administration

L'association est placée sous la gouvernance d'un Conseil d'Administration composé de 12 à 24 membres élus parmi ses adhérents. Pour assurer une bonne gouvernance, le conseil d'administration nomme les membres du bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier et un ou deux membres supplémentaires. Le bureau prépare les réunions du Conseil d'Administration (OdJ, sujets et mises en délibération) et s'assure de la mise œuvre de la politique décidée.

À titre consultatif, le Conseil d'Administration s'appuie également sur des commissions sectorielles composées de membres du CA, d'adhérents, de bénévoles, de professionnels voire de personnes concernées... chargées d'apporter un éclairage.

Les membres du Conseil d'Administration

Président
Denis VERNADAT
Vice – Présidente
Isabelle SOULIER
Vice – Président
Jean-Pierre CHARLIER
Trésorière
Anne-Marie BECKER
Secrétaire
Geneviève MAIER

Léo BROU
Maryse CAILLEAUX
Ludovic CHOUGNY
Romyns CHARON
Josiane GUILLAUME
Joël LEGENDRE
Roxane MILET
Éric TABARINO
Marc VO

L'année 2024 a été marquée par le décès de Christian MATELET survenu en octobre. Trésorier de l'association, il a été à l'origine de la création du FAC et y est resté administrateur même après sa retraite.

Le Comité de Direction

Le CoDir participe au Conseil d'Administration et au Bureau sans voix délibérative.

Ses 3 membres de direction disposent des délégations nécessaires à la mise en œuvre du projet associatif et des orientations décidées par le conseil d'administration. Ils disposent également des délégations nécessaires à la gestion administrative, financière et sociale de l'association et de ses

dispositifs. La direction est également épaulée par une équipe de Cadres.

Les bénévoles occupent une place particulière dans l'histoire du FAC.

Aujourd'hui encore et toujours, le bénévolat au FAC est une force qui permet le renforcement des missions confiées. Le bénévolat s'inscrit donc en complémentarité des activités menées par des salariés qualifiés, sans se substituer. Le bénévolat permet de faire plus mais aussi d'associer des citoyens « ordinaires » ou des personnes en situation d'exclusion souhaitant s'engager.

Le personnel

Au 31 décembre 2024, le FAC comptait **115** salariés pour **102.30** Équivalents Temps Plein.

En matière de gestion du personnel, la fonction Ressources Humaines s'attèle à plusieurs tâches dont :

Le recrutement des salariés

Le recrutement, c'est la recherche d'une adéquation entre les besoins de l'entreprise et les compétences d'un individu. En ce qui concerne le recrutement du personnel, le FAC ne rencontre pas de difficultés particulières. Les postes sont en effet pourvus assez rapidement. La responsable des ressources humaines sélectionne les candidatures répondant aux critères que nous avons préalablement définis. Puis, le processus de recrutement se met en place.

La rémunération du personnel

La fonction "paye" est un aspect essentiel de la gestion des ressources humaines. Elle englobe l'ensemble des tâches liées au calcul, à la gestion et à la distribution des salaires des salariés, ainsi qu'à la conformité légale en matière de rémunération.

La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

La gestion du personnel ne se fait pas uniquement à un instant donné. La fonction Ressources Humaines doit prendre en compte les besoins futurs de l'association. La fonction Ressources Humaines définit donc les actions nécessaires pour combler ces besoins : recrutement de personnels extérieurs, formation du personnel interne, recours à des sous-traitants...

L'amélioration des conditions de travail

La gestion des conditions de travail est centrée sur la gestion des risques et de la sécurité sur le lieu de travail.

L'Activité 2024

170 salariés sur l'année 2024

51 embauches et 55 départs

115 salariés au 31 décembre 2024



52 Hommes 63 Femmes



75 Contrats à Durée Indéterminée

5 Contrats à Durée Déterminée dont 1 apprenti

35 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion



55 salariés permanents et 23 salariés en insertion ont bénéficié d'une ou plusieurs formations professionnelles représentant 3 296 heures.

72 demandes de stage ont été traitées, 13 stagiaires ont été accueillis, ayant une période de stage comprise entre 1 à 8 semaines.

1 demandeur d'emploi a été accueilli dans le cadre d'une période de mise en situation en milieu professionnel.

Points saillants

L'association s'est concentrée sur la fidélisation des collaborateurs, la digitalisation des processus RH et l'engagement des professionnels.

Elle met également l'accent sur l'adaptation aux évolutions législatives tout en renforçant la dimension humaine dans la gestion des ressources.

Dans un contexte où les secteurs du social et du médico-social peinent à recruter, le FAC ne rencontre pas de problème de recrutement, là où d'autres structures sont en difficulté.

La rémunération : Suite à l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur dans le cadre de la politique salariale en lien avec la négociation sur la CCUE dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, un complément de rémunération aux oubliés du Ségur a permis de redonner un nouveau souffle d'attractivité à tous les professionnels du secteur.

Perspectives 2025

Suivre les évolutions réglementaires,
Transformer pour intégrer les nouvelles technologies et pouvoir répondre efficacement aux nouvelles attentes,
Gagner du temps et des ressources pour mener à bien les différents projets,
Veiller sur les évolutions/négociations en cours dans le cadre de la Convention Collective Unique Etendue (CCUE), suite à l'accord de méthode signé le 4 juin 2024 visant à aborder les thématiques et périodes des négociations selon le calendrier défini.



SOCIAL ■ Les bénéficiaires des repas seront choisis par les associations partenaires de Solidair'assos 28

Un restaurant solidaire au Fac à la rentrée

Un restaurant solidaire ouvrira ses portes au Foyer d'accueil chartrain. Cinquante repas par jour seront cuisinés pour les plus démunis.

Violette Pezin
violette.pezin@solidair-assos.com

Sous la forme d'un self-service ouvert à tous, un restaurant solidaire ouvrira ses portes dans l'enceinte du Foyer d'accueil chartrain (Fac) - confié à la gestion de l'association de la Banque alimentaire d'Eure-et-Loir. Mais il est aussi à l'initiative de Solidair'assos 28, un collectif formé d'une douzaine d'associations, toutes dans le domaine social, qui militent en faveur de populations fragiles, précise Marc Vo.

La recherche d'un besoin
Tout au long d'un constat établi par les membres de Solidair'assos 28 : « Certaines associations des collectifs offrent déjà des repas à leurs bénéficiaires, mais c'est insuffisant pour couvrir l'intégralité de la population concernée sur l'agglomération de Chartres. L'idée de monter un restaurant solidaire vise à couvrir ces besoins-là », partage Marc Vo.

Ainsi, depuis plus de trois ans, le Fac et Solidair'assos 28 travaillent sur la réalisation du projet. « La première étape a été de construire une cuisine sur le ter-

rain du Fac », détaille Marc Vo, tout en précisant que les personnes liées à l'un des chantiers d'insertion du Fac ont contribué à la construction des murs et à l'installation des meubles. Une cuisine qui, désormais entièrement équipée et « elle même chantier d'insertion car six personnes sont recrutées », a été construite par une centaine de repas du personnel du Fac et à ses rési-

lants et ils se servent maintenant au chaud par des chauffe-plats », ajoute Marc Vo.

Afin de déterminer qui aura accès à ces repas, « un travail va être fait pour faire un choix entre des associations partenaires de Solidair'assos 28. Elles vont envoyer des personnes qu'elles connaissent bien pour les assister », explique le président de la Banque alimentaire d'Eure-et-Loir, Loïta Camus, directrice d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour les femmes victimes de violences, précisant : « Nous allons privilégier

Pour qui ?
Autre chantier, cette fois encore en cours : le restaurant, composé de deux parts. La première partie sera réservée aux insertions et la seconde - qui est une extension construite pour l'accès à l'insertion - en cours.

Cette cuisine préparera cinquante repas chauds et équilibrés supplémentaires, le midi, pour le restaurant solidaire, du lundi au vendredi, à partir de demandes distribuées par la Banque alimentaire ou achetées par le Fac.

INFO PLUS

À la recherche de bénévoles. Le collectif Solidair'assos 28 recherche des bénévoles pour remplir les assiettes et accompagner socialement les personnes présentes le temps du repas. « Il y a 120 personnes intéressées pour enlever un mail à accueil@fac-asso.fr ou appeler le 02.37.88.40.00.

SOLIDAIR'ASSOS 28. Loïta Camus et Marc Vo, membres du collectif, travaillent depuis plusieurs années sur le projet de restaurant solidaire. PHOTO : VIOLETTE PEZIN

SELF-SERVICE. Dès peu, des bois chauffants seront installés le long du mur, côté droit. À la place des cartons, un comptoir, depuis lequel les bénévoles rempliront les assiettes. PHOTO : VIOLETTE PEZIN

L'Echo Républicain – 06/07/2024



SERVICE INTEGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION - SIAO

Le code de l'action sociale et des familles prévoit que « Dans chaque département est mis en place, sous l'autorité du représentant de l'État, un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services qu'appelle leur état. Crée en 2010 par circulaire, le SIAO a été consacré juridiquement par la loi ALUR comme plate-forme unique départementale de régulation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile. Ces missions sont désormais précisées aux articles L. 345-2 et L. L. 345-2-4 du CASF. Le FAC en assure la gestion depuis l'origine en 2010.



Les services départementaux de l'Etat ont fait le choix de ne pas poursuivre avec le FAC, gestionnaire du SIAO depuis l'origine.

Cette activité a pris fin le 30 septembre 2024 au FAC pour être reprise par un nouvel opérateur.



EQUIPE MOBILE DE MARAUDE - ALLER-VERS DANS LA RUE

Le principe des maraudes est d'aller à la rencontre de personnes en grande précarité en situation de rue afin de créer du lien, évaluer leurs besoins en termes social et médical, répondre à l'urgence.

La maraude propose également sans contrepartie des denrées alimentaires (soupe, café, thé, sandwichs, repas), des produits d'hygiène et des « textiles » (sacs à dos, duvets, etc.). La proposition d'une aide matérielle est également une façon pour les équipes de rentrer en contact.

L'objectif est de pouvoir travailler le retour vers l'autonomie et l'accès aux droits communs et notamment l'accès in fine au logement.



Le FAC assure une mission de maraude sur Chartres et son agglomération. L'équipe de maraude assure des tournées 5 jours sur 7, soit seule, soit en partenariat avec la Protection Civile. Articulation avec les équipages Croix Rouge et Resto du cœur pour couvrir la semaine

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
FAC	FAC et Protection Civile	Resto du Cœur + FAC	FAC	Croix Rouge + FAC	Croix Rouge (uniquement en hiver)	Resto du Cœur

En période grandes chaleurs et grands froids, l'activité s'intensifie pour la maraude avec des besoins plus importants et des sorties de l'équipe mobile plus longues.

L'Activité 2024

270 jours de maraude en 2024

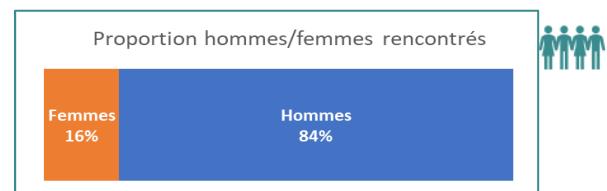
5795 rencontres de personnes à la rue



7 bénévoles aux cotés de l'équipe maraude FAC

Présence de la **Protection Civile** le mardi avec le FAC.

21,46 personnes en moyenne rencontrées chaque soir.



90 tentes et duvets distribués pendant la période hivernale.

Augmentation du nombre de bénéficiaires en 2024

Attrouchements et problèmes d'alcoolisation créant de fortes tensions – modification et annulation de certains points de rendez-vous

Perspectives

L'équipe travaille à une nouvelle organisation et de nouvelles modalités d'approche des bénéficiaires





SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION - SAO

Le SAO est un service d'accueil et d'orientation dont l'objectif est, au-delà de la réponse à la première urgence, de viser à l'insertion et à la stabilisation des personnes concernées et ce, en synergie avec les autres partenaires du département. Le SAO propose un accompagnement social à toute personne sans résidence stable depuis plus de trois mois, principalement sur le secteur de Chartres et de l'agglomération.

Le SAO répond à des situations urgentes, procède à un diagnostic social, à l'ouverture des droits et doit rapidement proposer une orientation vers un hébergement ou un logement si la situation administrative des personnes accompagnées le permet.

Il est en lien étroit avec le Service d'Accueil de Jour qui délivre des prestations telles que l'élection de domicile, une bagagerie, la possibilité d'accéder à une douche, raccrocher un suivi médical et avoir accès à un soutien psychologique.



Le SAO à la rencontre du public

Le SAO est implanté sur le site principal du FAC, au cœur des activités de veille sociale (accueil de jour / restaurant, douche, bagagerie, domiciliation, hébergement d'urgence...) et où transite une part importante du public.

L'équipe constituée principalement d'un binôme de travailleurs sociaux, reçoit sur site mais se déplace également.

L'aller-vers correspond à un mode d'intervention « hors les murs » qui amène les travailleurs sociaux à sortir physiquement de leur structure pour aller à la rencontre des populations dans leurs milieux de vie, dans l'espace public ou dans les lieux tels que les squats.

La démarche « d'aller vers » est intéressante car elle intègre aussi, dans le déplacement physique qu'elle opère, l'idée d'un déplacement de la posture professionnelle, dans le sens d'une « ouverture vers la personne dans ce qu'elle est ».

Le SAO du FAC s'inscrit pleinement dans cette démarche en proposant à la fois des permanences dans différents lieux et en faisant des maraudes en journée.

Permanences externes

Le SAO tient des permanences depuis juin 2022 au Point Refuge. Ces permanences sont hebdomadaires. D'une permanence tous les 15 jours en début d'année, elle est passée à une permanence hebdomadaire depuis le mois de septembre.

Une seconde permanence se tient à Saint Vincent de Paul depuis avril 2023 à raison d'une fois par mois.

Enfin, depuis avril 2024, une troisième permanence est organisée au Secours catholique.

54 permanences tenues sur l'année 2024

Maraude de jour

Le SAO va également à la rencontre dans la rue avec une maraude de jour mise en place depuis mai 2023.

En 2024, **19** maraudes ont été réalisées par le SAO.

L'accompagnement

Le SAO accompagne les personnes dans l'ouverture de leurs droits et notamment dans la constitution du dossier de demande de logement. Pour les personnes dont les besoins nécessitent un accompagnement social plus appuyé, le SAO initie des demandes d'hébergement sur la plateforme SIAO.

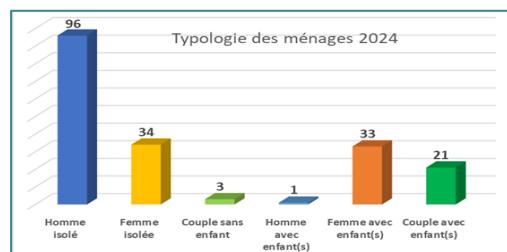
Le partenariat

Le SAO s'inscrit dans un partenariat à la croisée des problématiques rencontrées par les personnes qu'il accompagne. Le soin (CICAT-EMPP-PASS), les accueils de

jour (Point refuge - Saint Vincent de Paul), les associations caritatives (Restos du cœur, Croix-Rouge, Secours Cath...)... Le SAO travaille également en étroite collaboration avec le médiateur en santé et la psychologue du FAC

L'Activité 2024

319 personnes sans domicile suivies par le SAO dont une majorité d'hommes isolés.



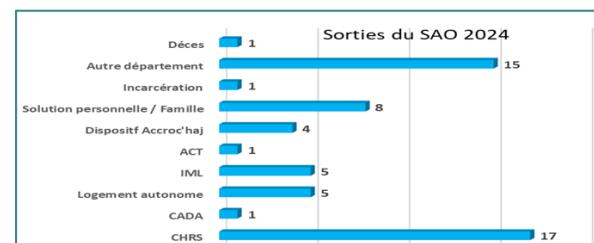
346 entretiens réalisés

44 demandes SIAO déposées pour solution hébergement.

35 demandes de logement social réalisées.

Le SAO fait face à une **montée des situations complexes** (santé mentale, sorties de prison, jeunes majeurs en rupture) et à une forte tension sur les dispositifs d'hébergement.

58 ménages sorties du SAO.



Perspectives 2025

Déploiement du Projet « De la rue au logement » avec un accompagnement renforcé sur les places de stabilisation CHU.

Renforcement des actions d'aller-vers (maraudes, permanences délocalisées).





CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE - CHU

Le centre d'Hébergement d'urgence est une structure d'hébergement permettant une mise à l'abri immédiate et offrant des prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale et une orientation vers un professionnel ou une structure susceptible d'apporter à la personne l'aide justifiée par son état.

L'inconditionnalité d'accueil et la continuité de l'hébergement sont consacrées par le Code de l'Action Sociale et des Familles pour l'hébergement d'urgence.



Capacité et conditions d'accueil

Le centre d'Hébergement d'urgence est un hébergement dit collectif car les personnes accueillies peuvent être amenées à partager la chambre selon composition.

Il est destiné aux personnes sans domicile ou contraintes de le quitter en urgence (femmes victimes de violence notamment), en situation de précarité et/ou connaissant de graves difficultés sociales.

L'hébergement est provisoire dans l'attente d'une solution plus durable et adaptée.

Le CHU accueille aussi bien des familles, des couples, des personnes isolées, parfois accompagnés d'un animal de compagnie, et de leur permettre de se poser, de se reposer. Les places sont à disposition du SIAO 115 qui procède à l'orientation de demandeurs selon les disponibilités.

Les admissions sur les places de stabilisation sont faites par le FAC au regard du profil et des capacités des personnes dans un projet d'accès direct vers le logement.

Les autres places sont à la nuitée et peuvent faire l'objet d'une contractualisation pour permettre des périodes de répit et de pouvoir se ressourcer.

L'accompagnement

L'équipe du CHU assure une mission d'accueil et de mise à l'abri des personnes orientées. Elle est donc attentive à offrir de bonnes conditions d'hébergement et de restauration, dans un cadre sécurisant et reposant. Elle se doit par ailleurs d'être à l'écoute et de soutenir les personnes. L'observation est également de mise afin de croiser avec le service SAO qui assure l'accompagnement individualisé.

L'Activité 2024

Le CHU a réalisé **32 795 nuitées**, ce qui représente une capacité moyenne de **89.60** places par jour (places supplémentaires comprises).

304 situations ont bénéficié d'une mise à l'abri au CHU du FAC

de dormir au chaud, à l'abri de la pluie, du vent, du froid et de la violence de la rue.

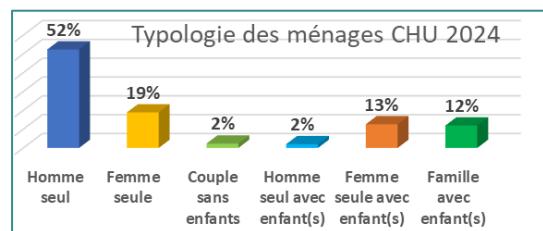
L'orientation sur le CHU se fait par l'intermédiaire du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) en composant le 115.

Le CHU compte **87** places pérennes dont :

64 places à la nuitée – en collectif de chambres partagées

23 places en hébergement de stabilisation – en logements partagés

En période hivernale ou de grandes chaleurs, la capacité d'accueil peut augmenter à la demande de l'Etat.



Zoom places de stabilisation

Permettre un hébergement contractualisé de personnes sans-abri, en logement partagé, avec un projet d'insertion visant l'accès directe au logement.

23 places – **6** logements – **39** résidents (37 situations) accueillis en 2024

23 Hommes isolés - **12** Femmes isolées - **2** Familles/Couples

13 sorties positives (logt social, logt accompagné, IML)

Durée moyenne de séjour à la sortie : **7,5 mois**

Perspectives 2025

Améliorer l'organisation logistique de l'accueil à la nuitée. Déploiement du Projet « De la rue au logement » avec un accompagnement renforcé sur les places de stabilisation avec le SAO.

»»» CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE - CHRS

Le CHRS est un établissement comprenant ou non un hébergement, chargé d'accompagner, au titre de l'aide sociale, des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou recouvrer leur autonomie personnelle ou sociale, notamment en milieu ordinaire ou adapté (logement, emploi...). L'action socio-éducative au sein de ces établissements se traduit par une prise en charge individualisée et globale par le biais d'un "projet d'insertion" élaboré avec la personne accueillie. Le CHRS relève du régime de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux du Code de l'Action Sociale et des Familles qui sont habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Pour chaque CHRS, le gestionnaire et l'Etat concluent une convention, précisant les catégories de personnes accueillies et la nature des actions conduites en leur faveur, ou un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Le projet social doit être compatible avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).



LE CHRS UNITE LATHAM

Capacité et conditions d'accueil

Le CHRS « Latham » est autorisé pour **47** places et dispose de **17** « appartements » composés de 2 chambres, d'une salle d'eau et d'un coin cuisine et 2 de 3 chambres. C'est un hébergement dit collectif, car seules les chambres sont privatives. Les autres espaces sont soit partagés, soit des espaces communs.

La prise en charge au CHRS « Latham » comprend la pension complète. Les repas se prennent en collectif avec la possibilité parfois de prendre le repas au coin cuisine partagé des chambres. Depuis Septembre, c'est le service du FAC Atelier d'Insertion service cuisine qui assure la prestation repas.

Condition d'Admission

Les personnes sont orientées par le SIAO. Le CHRS « Latham » accueille tout public. Il n'y a pas de critères d'admission hormis la situation administrative. Les personnes accueillies sont soit des personnes isolées ou des familles connaissant de graves difficultés d'ordre économique, familial, de logement, de santé et/ou d'insertion.

L'accompagnement

Chaque résident est accompagné dans son parcours d'insertion pendant sa prise en charge : un accompagnement vers et dans le logement, aide dans la gestion de la vie quotidienne, aide à la gestion du budget, à l'autonomie personnelle, sensibilisation aux conditions d'hygiène et de propreté des lieux de vie, mise en place d'interventions collectives.

Chaque situation est singulière, chaque accompagnement est différent. Le résident est accompagné par deux **référents éducatifs** et peut être soutenu dans son parcours de soin par le **médiateur en santé**.

L'accompagnement individuel démarre à la signature du contrat de séjour. Une première évaluation est réalisée et des axes de travail définis. Il y a tout un mécanisme dans la relation qui s'amorce. La personne peut verbaliser ses compétences et les mettre à profit dans ses démarches, d'autres verbalisent des compétences mais des freins empêchent la mise en œuvre. Les professionnels vont faire avec, accompagner physiquement, réajuster leur présence,

parfois revenir, différer. Ils soutiennent la personne accueillie à son rythme.

Le résident doit s'acquitter d'une participation financière à ses frais d'hébergement et d'entretien à proportion de ses ressources. Un bilan est réalisé à minima tous les 6 mois, en lien avec les objectifs fixés dans le projet personnalisé de la personne accueillie.

Au sein du CHRS, les échanges informels, les liens de convivialité, les animations, les fêtes, les activités et sorties sont autant de moyens renforçant la « capacité » de chaque personne accueillie de se réapproprier sa vie, ses relations, et de (re)construire une place dans la vie collective. C'est la relation de confiance co-construite qui va permettre à la personne accueillie d'avancer dans son accompagnement. Le travail d'équipe est un axe important au CHRS, les regards croisés des professionnels sont indispensables.

De nombreux résidants, sont soutenus par **l'aide-soignante** en matière de soins de base, d'hygiène personnelle, d'accompagnement dans les activités quotidiennes. De nombreux résidants ont des problèmes de santé complexes ou des besoins médicaux spécifiques. L'aide-soignante sensibilise aux bonnes pratiques d'hygiène et aux comportements sains. Elle travaille en collaboration avec d'autres professionnels de santé, ce qui favorise la coordination des rendez-vous médicaux, le suivi des plans de traitements.

L'Activité 2024

95 personnes accueillies représentant
57 ménages



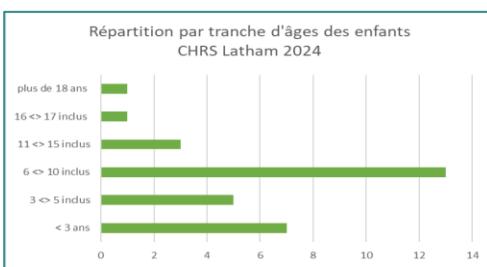
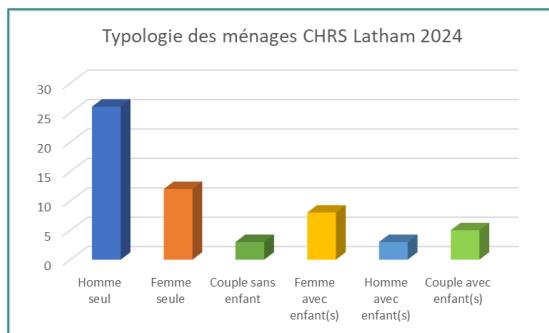
37 hommes et **28** femmes (adultes)



66 adultes avec une moyenne d'âge de **36** ans



29 enfants avec une moyenne d'âge de **7** ans



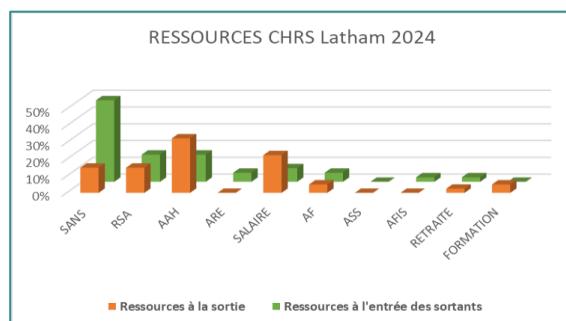
44 personnes en admission

50 personnes en sortie

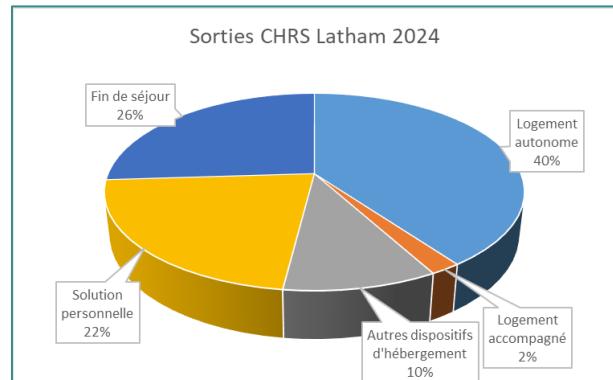


Taux d'occupation : 99,4 %

Durée moyenne de séjour à la sortie : 12 mois



On observe un impact positif de l'accompagnement sur la **sécurisation des ressources** : le passage au CHRS a permis à des personnes sans revenus d'accéder à un droit (notamment AAH) et à d'autres d'intégrer l'emploi. Cela conforte l'idée que le CHRS joue un rôle de stabilisation socio-économique, en plus de l'hébergement. Ce résultat est particulièrement significatif au regard de la philosophie "Logement d'abord", qui préconise un accès rapide au logement, mais suppose aussi un minimum de ressources pour le maintien.



En 2024, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) de l'association FAC a enregistré 50 sorties de personnes accompagnées. L'analyse des motifs de sortie met en évidence plusieurs tendances :

Au total, **13** ménages (40%) seulement ont accédé à un logement autonome (**9** via un logement social et **4** via un logement privé), ce qui reste modeste au regard des objectifs de la politique « Logement d'abord ». Parmi ces sorties vers un logement pérenne, on note une part non négligeable vers le logement privé.

On notera par contre un faible pourcentage de sorties vers le logement accompagné (1 personne), ce type de logement ne correspondant pas aux profils de sortie 2024.

Le motif de sortie fin de séjour est important (26%) et tient essentiellement aux problématiques de non-respect des règles, transgressions, violences, vols, dégradations... Le motif de sortie solution personnelle (22%) est celui qui s'impose souvent quand aucune autre solution n'est possible pour certains et que le renouvellement d'aide sociale ne peut plus être accepté.



LE CHRS UNITE FOYER D'INSERTION (FI)

Capacité et conditions d'accueil

Le CHRS « FI » de Lèves est autorisé pour **24** places et dispose de **23** studios indépendants, meublés et équipés, regroupés dans un même bâtiment.

Des espaces communs sont à disposition comme la salle d'activité, la laverie, la cuisine et le jardin.

La prise en charge au CHRS « FI » ne comprend que l'hébergement. Les personnes doivent être un minimum autonome dans leur quotidien.

Condition d'Admission

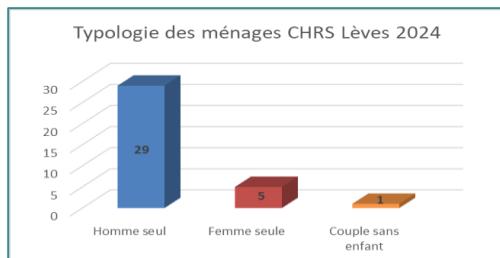
Les personnes sont orientées par le SIAO. Le CHRS « Fl » accueille un public homme ou femme, sans enfant, seul ou en couple. En plus du critère d'admission de situation administrative régulière, les personnes doivent disposer de ressources. Les personnes ayant des enfants peuvent les accueillir durant les week-ends et les vacances scolaires. L'accueil des animaux est autorisé.

L'accompagnement

Chaque personne accompagnée a deux référents qui travaillent en binôme. L'un est chargé de l'accompagnement sur l'hébergement et la vie quotidienne, le deuxième assure le suivi social individualisé.

L'Activité 2024

36 personnes accueillies représentant
35 ménages

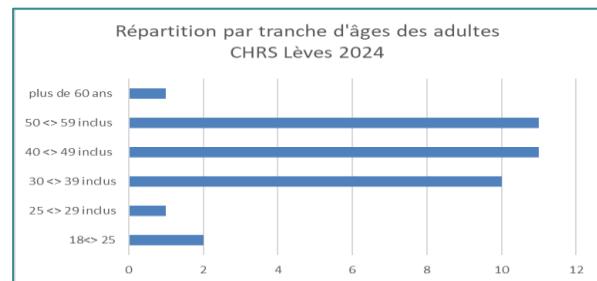


30 hommes et **6** femmes



Il est à noter un nombre de femmes bien moins important cette année (13 en 2023)

Les personnes ont une moyenne d'âge de **43** ans



Identification de problématiques **polytoxicomanes** pour **40 %** des ménages accueillis en 2024.

Travail avec le CICAT



14 nouvelles personnes ont été admises en 2024, pour autant de sorties (**14**)



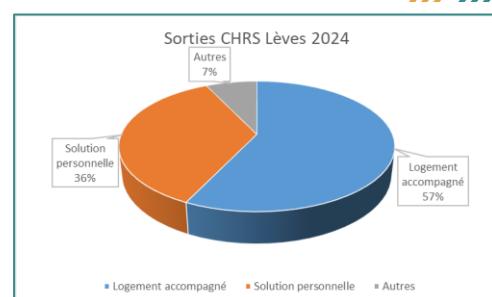
Durée moyenne de séjour à la sortie : **13** mois
Taux d'occupation : **95,1 %**

Le CHRS propose des temps collectifs afin de favoriser les liens sociaux, créer une dynamique de groupe, rompre l'isolement. Ces temps collectifs nous permettent de poursuivre le travail d'évaluation en observant les personnes accueillies au sein d'un groupe. Le seul temps collectif qui est obligatoire est la réunion de résidants qui a lieu une fois par mois. Elle permet à l'équipe de faire passer les informations générales, proposer des actions collectives, exprimer leurs besoins et leurs envies afin de réfléchir en groupe à ce qui peut être mis en place, afin de répondre à leurs attentes.

Quelques activités proposées : organisation de repas partagés, activités sportives (squash, boxe, musculation...), jardinage.



Dans le cadre de l'accompagnement globalisé, il est à constater que certaines personnes ont accédé à des ressources liées à l'emploi.



Il est à noter que pour l'année 2024, les sorties vers le logement, l'ont été uniquement vers le logement accompagné. Cette situation tient au profil des personnes dont les aspirations et/ou les capacités n'étaient pas en accord avec un accès au logement autonome de droit commun.

Le temps passe, pas le FAC !



Le FAC évolue, son logo aussi !



LE **FAC**



CENTRE D'ACCUEIL DE DEMANDEURS D'ASILE - CADA

« Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes dont la demande d'asile a été enregistrée, pendant la durée d'instruction de cette demande » Article L348-2 du CASF. Le CADA a pour vocation d'héberger et d'accompagner durant toute la durée de la procédure de demande d'asile des personnes isolées ou des familles orientées par l'OFII.



Capacité et conditions d'accueil

D'une capacité de **150** places, le CADA se compose de 24 logements sur Chartres et l'agglomération (105 places) et de 10 logements à La Loupe (45 places). La décision d'admission est prise par l'OFII via le DNA (Dispositif National d'Accueil). Aucune admission directe même temporaire ne peut être prononcée par le Directeur du CADA

L'hébergement prend fin à l'expiration du délai de recours contre la décision de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ou à la date de la notification de la décision de la Cour nationale du droit d'asile.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles les personnes s'étant vu reconnaître la qualité de réfugié ou accorder le bénéfice de la protection subsidiaire et les personnes ayant fait l'objet d'une décision de rejet définitive peuvent être maintenues dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile à titre exceptionnel et temporaire.

Les conditions de fonctionnement et de financement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ce décret précise notamment les modalités selon lesquelles les personnes accueillies participent à proportion de leurs ressources à leurs frais d'hébergement, de restauration et d'entretien.

Les CADA sont des établissements sociaux et sont soumis à la réglementation du code de l'action sociale et des familles (article L.312-1, al. 13). Ils ont pour mission d'héberger et d'accompagner socialement et administrativement les demandeurs d'asile admis au séjour. Les places sont financées par les dotations globales de financement de l'État.

L'accompagnement

Assuré par des travailleurs sociaux référents, l'accompagnement porte sur toutes les démarches relatives

à la demande d'asile mais aussi sur la scolarité, la santé, l'apprentissage du français...

L'accompagnement des personnes en demande d'asile s'articule au quotidien entre actions collectives et actions individuelles. Celles-ci sont alternativement centrées sur le suivi social et administratif et sur l'accompagnement des personnes dans leurs besoins quotidiens.

L'accompagnement individualisé sur la procédure de la demande d'asile : demande, constitution du dossier, recherche d'information, accompagnement sur la rédaction du récit de vie, suivi des dossiers avec l'OFPRA, les avocats, la préfecture...

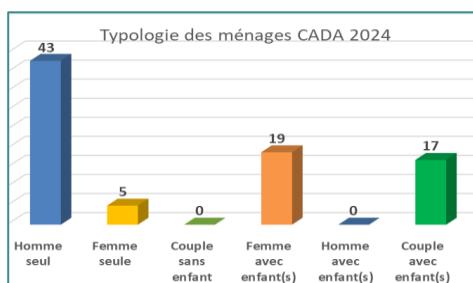
L'accompagnement social global : aide à la gestion des logements, soutien à l'accès aux ressources, alimentation, domiciliation, soutien moral, santé, vie des enfants, accès aux services sociaux...

Des actions collectives pour renforcer l'autonomie des ménages, l'apprentissage de la langue française, la responsabilité parentale face à la scolarité, la création du lien social, l'expression sur le parcours d'exil...

L'équipe travaille auprès de personnes déplacées, en situation de vulnérabilité et en situation de précarité. La grande majorité des personnes est non francophone. L'accompagnement quotidien se fait quasiment sans interprète : aider ces familles avec enfants dans toutes leurs démarches : couverture sociale, scolarisation des enfants, ouverture du compte bancaire, accès aux soins, mise en place des cours de français etc... les travailleurs sociaux les accompagnent physiquement dans des démarches qu'ils ont à réaliser dans divers lieux (administrations, institutions, associations, transports...)

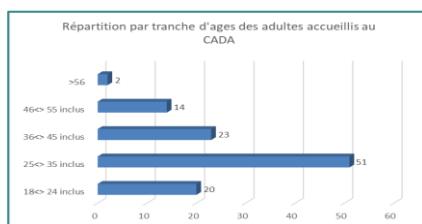
L'Activité 2024

211 personnes accueillies représentant 84 ménages

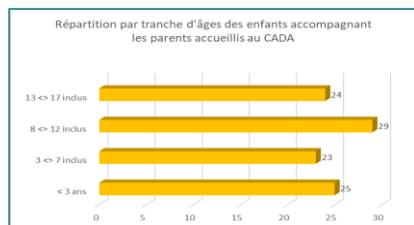


Les graphiques mettent en évidence une évolution du profil des demandeurs d'asile sur le CADA. La part d'hommes isolés en 2024 a progressé de **11 %**.

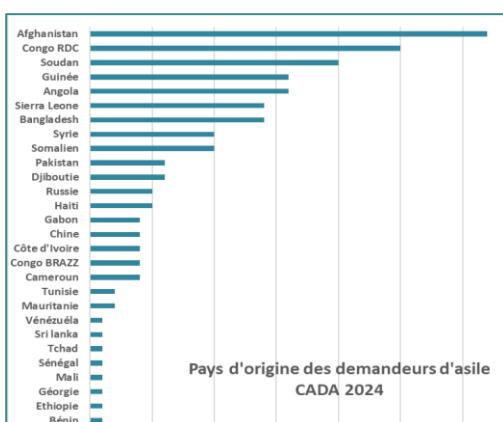
110 adultes avec une moyenne d'âge de **34** ans
63 hommes et **47** femmes



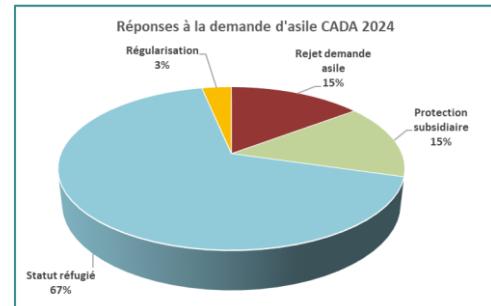
101 enfants avec une moyenne d'âge de **8** ans



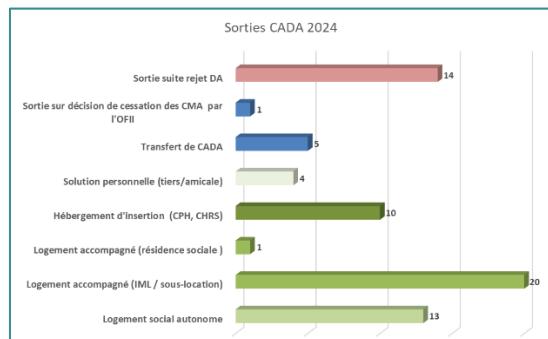
Les demandeurs d'asile du CADA sont originaires de **28** pays différents.



75 personnes en admission - **68** personnes en sortie



Le niveau de rejet de la demande d'asile présente une baisse importante passant de **30 % à 15 %** en 2024.



A compter du 1er juillet 2025, de nouvelles mesures entrent en vigueur : les BPI (bénéficiaires d'une protection internationale) devront désormais justifier d'un niveau A2 en français, pour être dispensés de cours. Par ailleurs, les exigences linguistiques seront renforcées pour l'ensemble des titres de séjour, dans une logique d'intégration durable.

»»» HEBERGEMENT D'URGENCE DE DEMANDEURS D'ASILE - HUDA

L'Hébergement d'Urgence de Demandeurs d'Asile est un dispositif sous subvention contrairement au CADA qui est un établissement autorisé. Un arrêté publié au journal officiel le 19 juin 2019 définit le cahier des charges des lieux d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile en matière d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement. Le cahier des charges est similaire à celui d'un CADA. L'HUDA a plutôt vocation à accueillir des demandeurs d'asile issus de démantèlement de camps.

Le service HUDA est conventionné pour 4 ans. La convention arrive à échéance le 31 décembre 2025. Les orientations se font uniquement par les services de l'OFII, les personnes arrivent en provenance de CAES de la Région Centre. Elles sont orientées vers les places mises à disposition par les HUDA.



Capacité et conditions d'accueil

L'HUDA est financé pour **61** places à destination d'un public d'hommes isolés uniquement.

L'hébergement se fait dans **15** appartements du parc social, situés sur Chartres et son agglomération, totalement meublés et équipés. Les demandeurs d'asile partagent un appartement à 4 personnes en chambre double.

L'accompagnement

L'équipe éducative accompagne le public dans l'instruction de la demande d'asile, dans l'ouverture des droits et l'apprentissage des devoirs en tant que futur citoyen.

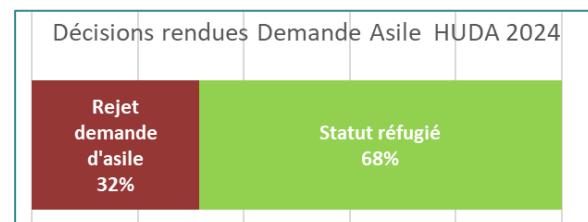
Au fur et à mesure que la précarité de la prise en charge augmente, l'état de santé des personnes demandeuses de soins se détériore.

Il faut alors comprendre les freins et la manière de gérer les problèmes de santé. Une fois que les signes révélateurs de mauvaise santé, d'addiction, de souffrance psychologique, **L'Activité 2024**

94 hommes accueillis sur l'HUDA durant l'année avec une moyenne d'âge de **29 ans**

32 personnes en admission - **32** personnes en sortie

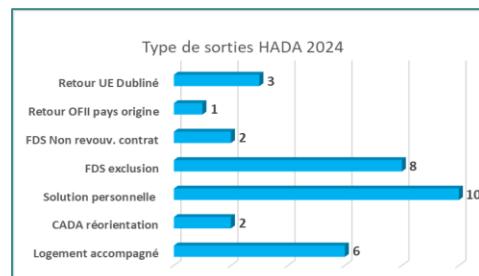
Durée moyenne de séjour à la sortie : **16 mois**
Taux d'occupation : **100,29 %**



sont repérés par les équipes éducatives, que la relation de confiance est établie avec la personne accueillie, commence la recherche du professionnel de santé qui pourra les rencontrer.

Cependant et malgré le rendez-vous formalisé auprès des travailleurs sociaux, les personnes accompagnées n'iront pas consulter faute de soutien à la traduction ; d'où l'idée de mettre en place une plateforme facilitatrice qui pourrait conjointement mettre en lien le professionnel du soin et le demandeur en présence d'une traduction physique ou numérique spécialisé dans les soins.

Les personnes accueillies en HUDA ont subi des traumatismes dans leurs pays et sur le parcours d'exil. Ils sollicitent les soins uniquement en cas de crise psychique en se rendant aux Urgences psychiatriques de l'hôpital le plus proche.



Fin d'année 2024, une annonce du national est faite sur la réduction du budget Asile devant entraîner la fermeture de places HUDA. Chaque région et ses départements doivent conduire avec les gestionnaires de structure cette réduction. Le FAC découvrira que sur l'Eure et Loir, il sera le seul à supporter les fermetures à hauteur de **20 places**.

COLOC' REFUGIES - DISPOSITIF DE TRANSITION

Le dispositif COLOC accueille depuis février 2021 des personnes étrangères bénéficiant d'une protection internationale (réfugié ou protection subsidiaire). Il permet de répondre à faire sortir les personnes des structures de la demande d'asile dont la situation est encore précaire et éviter ainsi, à l'obtention de l'asile, de se retrouver sans abris faute de solution autre. Ce dispositif est un dispositif mis en place spécifiquement par le FAC avec le financement de l'Etat.



Capacité et conditions d'accueil

Le FAC dispose de **8** places réparties sur 4 logements du parc social de type 3, meublés et équipés.

Le dispositif concerne des personnes ayant eu une procédure accélérée et n'étant pas encore suffisamment prêtes et/ou préparées, des personnes de moins de 25 ans sans ressources voire d'autres profils.

La Coloc accueille des hommes seuls dont l'orientation est faite par le SIAO.

Le FAC, locataire en titre des logements, accueille les personnes en hébergement temporaire faisant l'objet d'un contrat de trois mois renouvelables. Il bénéficie d'un accompagnement individualisé pendant leur séjour visant à appréhender davantage les mécanismes administratifs français, se préparer à l'accès au logement autonome ou à l'insertion professionnelle afin d'être autonome financièrement.

L'Activité 2024

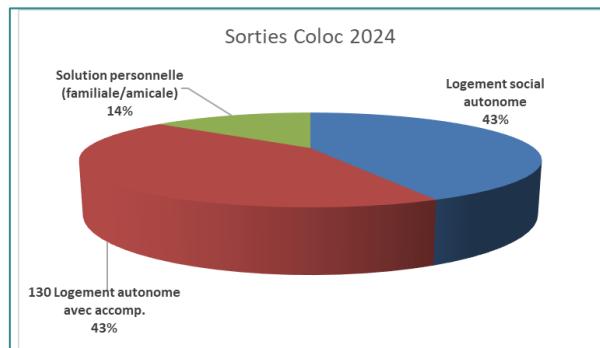
En 2024, **14** hommes ont été accompagnés.

L'âge moyen s'établit à **32** ans, démontrant un public relativement jeune.



La durée moyenne de séjour est de **14** mois.

7 sorties ont eu lieu en 2024, dont **6** vers le logement autonome avec ou sans accompagnement.



Cette solution de transition permet d'éviter des sorties « sèches » des dispositifs DNA (recours au 115 faute d'accès au logement) ou d'occuper des places d'hébergement généraliste à défaut d'autre solution.

Avec un accès au logement à hauteur de **86 %**, le dispositif Coloc rempli parfaitement sa mission.

Perspectives

Maintenir et **développer la capacité d'accueil** face aux besoins, éventuellement ouvrir des places femmes isolées



DISPOSITIF UKRAINE ACCUEIL DES DEPLACES

Pour faciliter la prise en charge en urgence des personnes déplacées d'Ukraine, l'Union européenne a actionné un dispositif de protection temporaire qui leur accorde un statut



adapté à cette situation. (cf. instruction INTV2208095J du 10 mars 2022)

La protection temporaire se définit comme l'octroi mais qui permet une ouverture de droit plus large logement, accès à l'emploi, allocations familiales, etc. Le statut de la protection temporaire a en ce sens offert un cadre large et opérationnel.



Le dispositif des déplacés Ukrainiens a ouvert en mars 2022. Du fait de la protection, l'intégration des réfugiés a été soutenue sous tous ses aspects : aide financière avec l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) et l'accès à une couverture maladie. L'insertion sur le marché du travail a été permise et favorisée par une action ciblant les différents obstacles que pouvaient rencontrer les personnes concernées par exemple avec la mise à disposition de formations linguistiques ou encore via la reconnaissance des qualifications et acquis.

L'accueil comportait également les conditions d'accès au logement, une instruction stipulant « il est essentiel que ces personnes puissent être accueillies, hébergées puis accompagnées et orientées vers le logement aussi rapidement que possible ».

Le FAC a, dans les premiers mois, géré des lieux d'hébergement collectif puis a installé les ménages dans des logements de parc social et privé mis à disposition des déplacés d'Ukraine dans le cadre de la sous-location.



L'accompagnement

En 2024, les personnes sont accueillies et accompagnées dans des logements situés sur l'agglomération Chartraine, les communes de Bailleau Le Pin, Gallardon, Epernon, Morancez. Les objectifs de l'accompagnement tournent autour de la question de l'intégration et de l'autonomisation.

L'Activité 2024



Le dispositif accueillait fin 2023 **153** personnes et gérait **48** logements.

L'ADA était la seule ressource pour **27** ménages

L'année 2024 se termine avec **81** personnes (**54** adultes et **27** enfants) et **36** logements.

13 ménages sont sortis du dispositif

La quasi-totalité les ménages sortis en 2024 l'ont été vers le logement en tant que locataire, soit par glissement de bail, soit par attribution d'un logement du parc social.

Le glissement de bail ne peut intervenir que lorsque les ressources sont suffisantes et la situation financière stable. C'est particulièrement l'accès à l'emploi qui permet jusqu'alors aux ménages d'accéder au logement de droit commun.

Aujourd'hui, les profils de ménages restant en sous location présentent des situations plus complexes (grand âge, mère

isolée, pathologie...) pour accéder au logement et à des ressources autres que l'ADA.

Fin de dispositif annoncé par l'Etat en 2025

Fin du financement du dispositif

Nécessité de faire glisser les baux ou à défaut de trouver des solutions autres.

Trouver une solution pour les 4 professionnels en CDI sur le Dispositif.

Février 2024 – journée de convivialité avec le soutien de Chartres Initiatives





DISPOSITIF D'INTERMEDIATION LOCATIVE - IML

L'intermédiation locative a pour objectif de développer, à partir du parc privé, une offre destinée à accueillir, de manière pérenne ou temporaire, des ménages en difficultés pour accéder à un logement autonome.

Ce dispositif permet à l'association de prendre à bail des logements pour y loger ou héberger des ménages, sécurisant ainsi le propriétaire (paiement du loyer, bonne occupation, entretien et remise en état du logement) et simplifiant la relation.

L'accompagnement social fait partie intégrante du dispositif avec l'objectif d'un accès au logement autonome.



Capacité et conditions d'accueil

Le dispositif organise sa capacité d'accueil selon un volume de mesures IML qui détermine le nombre de bénéficiaires et le nombre de logement.

Le volume comporte des IML dites classiques et des IML+ qui cible en priorité les personnes isolées ou personnes présentant un besoin d'accompagnement élevé.

Le volume d'IML attribué pour 2024 est identique à celui de 2023, faute d'avoir bénéficié de l'attribution de mesures complémentaires :

- 15 mesures IML+ base 15 logements
- 90 IML classiques base 33/34 logements

L'orientation est faite par le SIAO et concerne tous types de ménages, avec pour condition première de disposer de ressources.

L'IML tient deux objectifs dans le cadre de la mobilisation du parc privé, de permettre de travailler au glissement de bail si la situation s'y prête ou de permettre par le logement privé de préparer l'accès au logement social dans de bonne condition.

La captation de logements

La captation des logements ainsi que la gestion locative sont, depuis mai 2023, effectuées par une professionnelle dédiée, gestionnaire locative, ayant une expérience confirmée en agence immobilière. Elle se charge de l'ensemble des démarches commerciales et administratives. Elle a pour mission de faire connaître le dispositif et ses avantages auprès des bailleurs privés et de capter des logements en adéquation avec les demandes.

La gestionnaire locative permet aux résidents d'avoir un intervenant à qui s'adresser concernant les questionnements et problématiques rencontrées dans le logement. Cela leur permet d'être confronté à un principe de réalité en tant que locataire. Cela constitue alors un premier pas vers le logement autonome.

L'accompagnement social

La création du poste de gestionnaire locatif permet de décharger les travailleurs sociaux de l'aspect administratif et technique lié aux logements et ainsi leur permettre d'assurer pleinement l'accompagnement social des personnes accueillies sur le dispositif.

Cet accompagnement social proposé, est adapté à la demande du ménage, à son projet de vie, de logement.

L'accompagnement social est contractualisé sous forme d'objectifs fixés à chaque rendez-vous dans le cadre d'un projet personnalisé. Il vise à la levée des difficultés et freins qui inhibent les personnes dans leur capacité à gérer de manière autonome leur logement.

L'accompagnement social peut ainsi porter sur plusieurs domaines : les démarches administratives, la gestion budgétaire, l'entretien du logement, l'insertion professionnelle, la santé et l'insertion sociale.

L'Activité 2024

137 personnes accueillies sur l'IML représentant

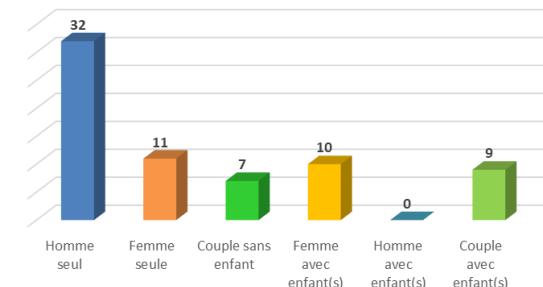


69 ménages

91 adultes (40 femmes, 51 hommes), âge moyen 43 ans

46 enfants, âge moyen 9 ans

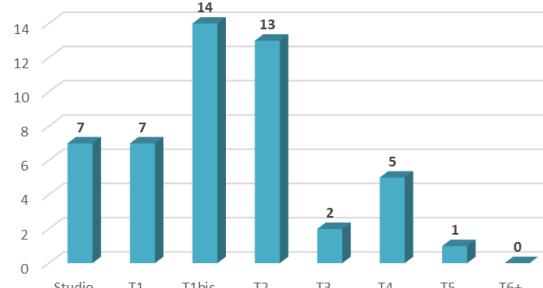
Typologie des ménages IML 2024



La plupart des orientations vers l'IML concerne des isolés hommes ou femmes. Il s'agit alors pour le dispositif IML de capter des petits logements du parc privé avec un niveau de loyers et charges compatibles avec les ressources des personnes.

L'activité 2024 présente une progression du nombre de ménages accueillis et de fait du nombre de logements en gestion (49).

Type de logements parc IML 2024



38 ménages ont été admis en IML soit 89 personnes

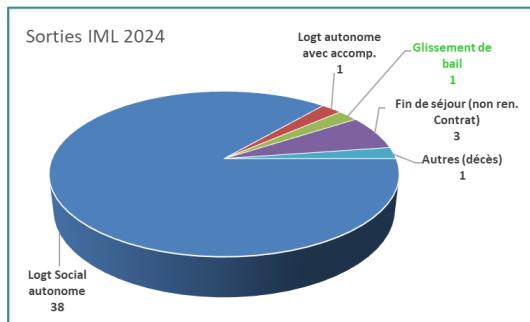
27 ménages sont sortis du dispositif soit 42 personnes



L'activité 2024 a progressée avec des admissions importantes tenant à l'impact de la réalisation des mesures complémentaires données par l'Etat en fin d'année 2023. Cependant, aucune mesure IML complémentaire ne nous a été attribuée sur l'exercice 2024.



Durée moyenne d'accompagnement à la sortie : **15** mois



L'accès au logement autonome qu'il soit social ou privé représente **90 %** des sorties.

Il se fait essentiellement par l'attribution d'un logement social.

Le glissement de bail est par contre plus complexe à réaliser car il suppose d'une part que le sous-locataire ait démontré sa capacité à supporter les charges et condition d'être locataire, d'autre part que le propriétaire soit d'accord pour le glissement de bail.

Malheureusement, de nombreux propriétaires restent retissant au glissement de bail, préférant la sécurisation de la suppléance du FAC dans le cadre de la sous location.



IML - Avantages pour le bailleur

Pour le propriétaire, l'intermédiation locative est un dispositif simple et sûr qui lui confère plusieurs avantages :

- ✓ la garantie du paiement des loyers et des charges,
- ✓ la remise en état du logement en cas de dégradation,
- ✓ la possibilité de renouveler le contrat ou de récupérer son logement sans formalités à la fin du bail,
- ✓ la gestion locative assurée par une association qui choisit le locataire et l'accompagne tout au long du bail,
- ✓ la possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux dans certains cas et sous certaines conditions : une convention avec l'Anah est signée avec, le cas échéant, la possibilité de bénéficier de subventions pour financer les travaux et de primes complémentaires.

SOLIBAIL

Solibail est un contrat de location sécurisé par l'État qui permet à un propriétaire de louer son bien à une association pour y loger une famille aux revenus modestes. C'est l'association qui verse le loyer au propriétaire et qui garantit le bon entretien du logement. Le dispositif Solibail s'inscrit dans l'objectif fixé par la loi Elan de répondre aux besoins de chacun.

LOC'AVANTAGES

Loc'Avantages permet aux propriétaires de bénéficier d'une réduction d'impôt importante s'ils mettent en location leur bien à un montant inférieur aux loyers du marché local et sous certaines conditions de ressources du locataire. Plus le loyer est réduit, plus la réduction d'impôt est élevée. Loc'Avantages renforce l'intérêt pour les propriétaires à s'engager dans une démarche solidaire, en leur proposant une solution financièrement avantageuse. Il s'agit d'une logique « gagnant-gagnant », qui permet de mieux conjuguer les intérêts des propriétaires et l'intérêt général, en mobilisant plus de logements à loyers modérés pour les ménages de la classe moyenne ou ayant des revenus modestes.



ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT - AVDL

L'accompagnement vers et dans le logement est une aide fournie à un ménage rencontrant un problème d'accès ou de maintien dans un logement, en raison de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux. L'accompagnement vise à permettre aux ménages d'accéder à un logement et/ou à bien y vivre durablement en accédant à ses droits et en respectant les obligations inhérentes au statut de locataire. L'objectif visé est l'autonomie de la personne dans la prise en charge de son parcours logement. Financer dans le cadre du Fond National AVDL, le FAC gère deux types de mesures, l'une en lien avec le Droit Au Logement Opposable (DALO), l'autre avec la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX).



AVDL DALO – Accès au logement

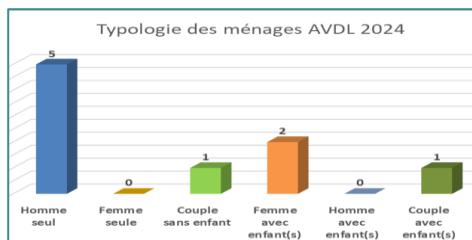
L'objectif de la mesure d'accompagnement est de permettre l'accès au logement social dans de bonnes conditions afin de s'y maintenir durablement pour des ménages reconnus pour un accès prioritaire et urgent au logement social. C'est un accompagnement souple, de 3 à 6 mois renouvelables, qui débute dès la reconnaissance par la commission de médiation DALO et qui se poursuit dans le logement avec un soutien personnalisé. L'objectif est d'amener le locataire à accéder au logement et à acquérir une gestion autonome de son lieu de vie en travaillant sur différents axes (administratif, budget, entretien du logement, droits et devoirs du locataire, relation avec le voisinage ...)

L'Activité 2024

19 personnes accompagnées dont 8 enfants, représentant 9 ménages.



La moyenne d'âge est de 43 ans (adulte)



7 nouveaux ménages orientés par la Com. DALO
2 ménages sortis du dispositif



Durée moyenne d'accompagnement : 12 mois

Augmentation des délais d'attribution de logement dans le cadre du DALO, 78 % des ménages étaient hors délai (+ 3 mois)



AVDL CCAPEX – Maintien dans le logement

Ce dispositif permet à des personnes faisant l'objet d'une procédure d'expulsion locative de retrouver une autonomie de gestion de leur logement afin de s'y inscrire durablement ou de permettre aux personnes n'ayant pas ou plus vocation à se maintenir d'être accompagnées vers un nouveau projet de vie.

Les ménages sont orientés par la « sous » CCAPEX des communes de l'arrondissement de Chartres. Ils ne bénéficient d'aucune autre intervention concernant leurs problématiques de logement.

Les mesures AVDL s'inscrivent dans une démarche « d'aller vers » à destination des personnes les plus éloignées des services sociaux

L'Activité 2024

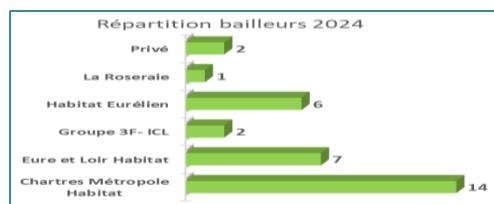
55 personnes accompagnées dont 15 enfants, représentant 33 ménages



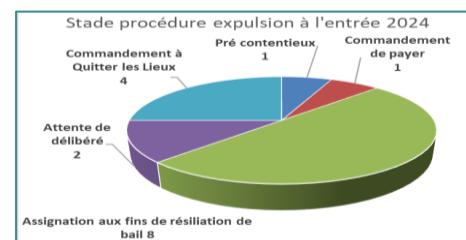
La moyenne d'âge est de 43 ans (adulte)



20 nouveaux ménages orientés par la CCAPEX
16 ménages sortis du dispositif



Les ménages bénéficiaires d'un AVDL maintien sont pour 43% des locataires de l'office Chartres Métropole Habitat et au stade de l'assignation aux fins de résiliation de bail 52%



Durée moyenne d'accompagnement : 9,3 mois

77% des ménages ont adhéré à l'accompagnement proposé. 85% des ménages accompagnés ont repris les paiements de loyers.

28% ont soldé leur dette et 72% ont signé un protocole d'accord ou plan d'apurement.

65% des personnes se sont maintenues dans le logement et 14% ont été orientées vers de l'hébergement.

2025 – Renouvellement Appel à Projet FNAVDL





DISPOSITIF TREMPLIN VERS LE LOGEMENT

Le dispositif « Tremplin vers le logement » est un dispositif original créé par le Foyer d'Accueil Chartrain avec le concours d'Habitat Eurélien en 2014. Il conjugue dans un même logement une phase « d'hébergement » et une phase de « sous-location » jusqu'au glissement de bail. L'accompagnement « rapproché » proposé permet l'apprentissage progressif du statut de locataire à des personnes motivées ayant connu des échecs à répétition dans leur parcours.



Capacité et conditions d'accueil

Le dispositif est financé pour **9 à 12** logements. L'orientation des ménages est faite par le SIAO. Ce dispositif est destiné à l'accueil de personnes ayant cumulées plusieurs ruptures dans leurs parcours de vie : emploi, logement, famille, santé...

3 Comités de Suivi Individualisé (COSI) ont été organisés. L'engagement des bailleurs, de la DDETSPP et des personnes accompagnées reste fort dans ce dispositif. Les échanges bienveillants permettent d'engager des réflexions sur les situations de chacun, de les valoriser au cours du parcours et de faire émerger des projets. Les ménages participent activement à cette instance.

Le travail budgétaire est important et les ménages accompagnés doivent être en mesure de travailler quotidiennement à leur suivi de compte avec des outils adaptés.

La plupart des ménages accueillis n'ont jamais été accompagnés en matière de gestion budgétaire.

L'entretien du logement et sa jouissance paisible est un autre axe important de l'accompagnement, tout comme la santé. En effet, les personnes accompagnées ne sont pas habituées à prendre soin d'elles voire ont de grosses problématiques de santé.

L'accompagnement étant globale et individualisé, il concerne tous les aspects (démarche administratives, accès aux droits, accès à l'emploi, à la formation...)

L'Activité 2024

13 ménages soit **18** personnes dont **5** enfants



9 Hommes / **4** Femmes

Moyenne d'âge **43** ans (adultes)

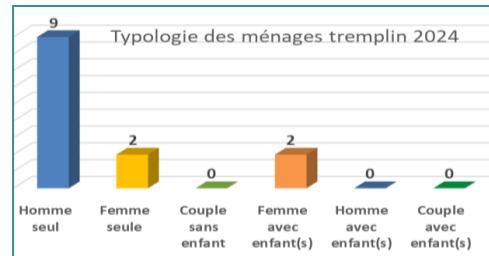
5 ménages entrés sur le dispositif



4 ménages sortis du dispositif



Durée moyenne d'accompagnement : **23** mois



4 bailleurs partenaires : SA Eure et Loir Habitat - Habitat Eurélien – Groupe 3F – La Roseraie



Sur les 5 dernières années, **100 %** des ménages dont le bail a glissé sont à jour de leur loyer et ne présentent aucun trouble d'occupation.

2025 : mise en place du projet de **pair-aidance**. Un ancien bénéficiaire du dispositif, « ambassadeur du Tremplin », partage son expérience et soutient les nouveaux à leur arrivée.

Renouvellement **Appel à projet FNAVDL**





LITS DE HALTE DE SOINS DE SANTE - LHSS

Les Lits halte soins santé sont des établissements médico-sociaux au sens du 9° de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Sans se substituer à l'hôpital, ils offrent une prise en charge globale, médicale et sociale, en un lieu spécifique, à des personnes sans domicile, quelle que soit leur situation administrative.

Ils ont pour missions de permettre un temps de soins ou de convalescence qui se ferait à domicile si la personne en disposait.

Ils assurent également un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies.



Capacité et conditions d'accueil

La structure dispose de **6** lits de soins en chambre individuelle avec des parties communes.

Elle accueille aussi bien des femmes que des hommes voire de femmes avec enfants. L'accueil se fait dans les limites que posent la configuration des locaux de ce petit collectif.

Ouverte sans discontinuité, la structure assure un accueil médical et social pour une durée de séjour maximum de deux mois, renouvelable pour des questions d'ordre médical.

Adossée au CHRS, une présence en personnels 24h sur 24h peut être assurée (non obligatoire). Les personnes accueillies bénéficient des prestations d'hébergement, de restauration et de blanchisserie.

La prise en charge médicale

Elle est régulière pendant le séjour en LHSS. Cela inclut des consultations avec l'infirmière et le médecin pour surveiller l'état de santé, ajuster les traitements médicaux et répondre aux préoccupations médicales. L'infirmière du service assure la coordination des soins, elle travaille en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe soignante (médecin, aide-soignante, infirmiers libéraux), et l'équipe sociale pour assurer une prise en charge globale.

L'accompagnement

L'accompagnement quotidien des patients sur le service est réalisé par l'aide-soignante. Elle accompagne tous les patients dans leurs rendez-médecins extérieurs. Elle assure l'entretien et l'hygiène de leur espace de vie. Elle apporte un soutien aux patients en les écoutant, en répondant à leur préoccupation et en les encourageant dans leur rétablissement.

L'accompagnement social est un aspect important dans la prise en charge au LHSS. L'admission étant en lien avec une problématique de santé, le travailleur social dispose uniquement du temps du projet soignant pour accompagner le patient. Il établit un lien avec le service social qui soutient la demande et en fonction des situations, coordonne les démarches administratives, maintient le lien avec le patient voire réalise l'accompagnement. La sortie future est questionnée dès l'arrivée du patient, c'est la validation du médecin de service, sur la guérison du patient qui en précisera la date.

L'Activité 2024

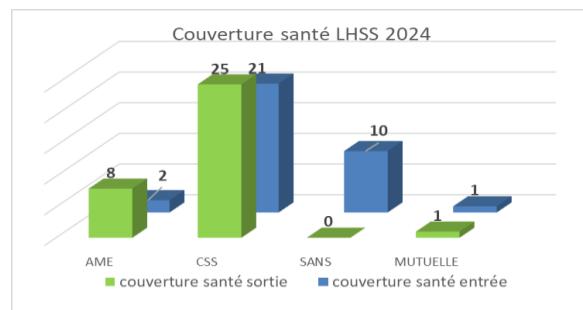
33 patients accueillis soit
17 hommes et **16** femmes (adulte)



Les patients ont une moyenne d'âge de **41** ans
5 enfants accompagnant leur mère

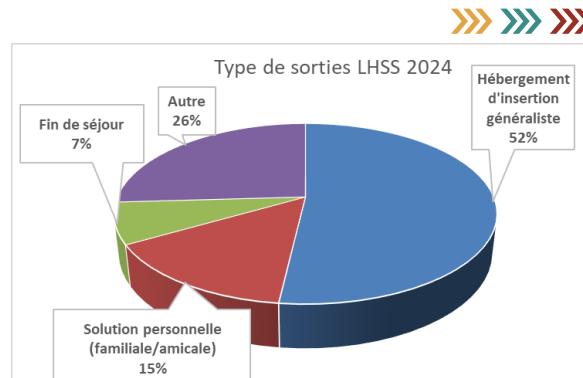
Sur les patients accueillis, certains étaient parents, mettant en évidence la nécessité d'offrir un soutien adapté non seulement aux patients eux-mêmes, mais aussi à leurs familles.

Le constat se confirme en 2024 de l'augmentation de prise en charge pour des femmes, particulièrement des femmes enceintes proche du terme sans suivi médical, et de plus de femmes enceintes présentant une pathologie nécessitant du repos strict.



Les projets soignants ont été renforcés en 2024 avec des séances de **médiation animale** et la mise en place d'ateliers **d'Art Thérapie**.

28 patients admis et **27** patients sortis



Compte tenu de la courte durée de séjour, les sorties se font essentiellement vers l'hébergement généraliste ou retour à la situation de sans-abri.





DISPOSITIFS DE SOINS ET DE SANTE

MA SANTE MON PARCOURS - MEDIATION EN SANTE

Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, du projet régional de santé et du programme régional d'accès à la prévention et aux soins. Avec un objectif général de réduction des inégalités sociales de santé, l'Agence Régionale de Santé, A.R.S, soutient le FAC dans son engagement à développer une stratégie d'accompagnement des personnes en situation de précarité ou fragilisées dans leur parcours de santé.



Le dispositif s'inscrit notamment dans la logique de médiation de santé définie par l'article D. 1110-5 du CSP : « La médiation sanitaire, ou médiation en santé, désigne la fonction d'interface assurée entre les personnes vulnérables éloignées du système de santé et les professionnels intervenant dans leur parcours de santé, dans le but de faciliter l'accès de ces personnes aux droits prévus au présent titre, à la prévention et aux soins. Elle vise à favoriser leur autonomie dans le parcours de santé en prenant en compte leurs spécificités. »

La médiation est un processus temporaire de « l'aller vers » et du « faire avec » par une fonction d'interface assurée en proximité pour faciliter d'une part, l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, assurés auprès des publics les plus vulnérables ; d'autre part, la sensibilisation des acteurs du système de santé sur les obstacles du public dans son accès à la santé.

Le Dispositif « Ma Santé Mon Parcours » est assuré d'une part, par du temps médical avec un médecin généraliste qui réalise le 1^{er} rendez-vous médical voire d'autres consultations selon le besoin ; d'autre part, par du temps d'accompagnement à la santé et aux soins avec un infirmier chargé de médiation en santé.

L'Activité 2024

84 Patients (48 hommes / 36 femmes)

38 Permanences médicales pour 127 Rdv donnés et 90 honorés

107 Rdv de Coordination du médiateur (dont accompagnement physique)

63 Recherches médecin/specialiste pour suite des soins

6 Actions d'informations collectives

19 Rencontres avec des partenaires Santé

17 Participations à des synthèses médicales

Conclusion du rapport d'évaluation d'impact sur les 3 années du dispositif

L'évaluation de l'impact de la médiation en santé pour un public précaire a révélé des résultats encourageants quant à l'amélioration de l'accès aux soins et à la transformation des perceptions des patients vis-à-vis du système de santé. Les objectifs de la médiation en santé se sont concentrés sur la réduction des obstacles à l'accès aux soins, la promotion de l'autonomie des patients, et l'amélioration de la coordination des soins, des éléments essentiels pour répondre aux besoins spécifiques de cette population vulnérable. Cette évolution souligne l'importance d'un accompagnement structuré et personnalisé, qui favorise la prise de rendez-vous et réduit les ruptures dans le parcours de soins. La présence régulière du médiateur en santé au sein des structures d'hébergement a facilité la reconnaissance de son rôle par les professionnels de santé, renforçant ainsi la fluidité du parcours de soin des patients.

Par ailleurs, la médiation en santé a contribué à changer les comportements des patients, notamment en ce qui concerne le suivi des traitements médicaux. En favorisant une compréhension claire des besoins de santé et en soutenant les patients dans leurs démarches, le médiateur a non seulement permis d'améliorer l'accès aux soins, mais a également encouragé une plus grande autonomie dans la gestion de la santé. Cependant, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la prise en charge des publics sans hébergement et l'amélioration des indicateurs d'évaluation. La redéfinition des critères d'évaluation et du recueil des données sont essentielles pour mieux mesurer l'impact à long terme de la médiation en santé et pour ajuster les interventions en conséquence. En outre, une attention particulière doit être portée à la prévention et à la sensibilisation des patients aux enjeux de santé, afin de renforcer leur engagement dans leur parcours de soins.

En conclusion, la médiation en santé se révèle être un outil précieux dans la lutte contre les inégalités d'accès aux soins pour les populations précaires. Elle joue un rôle clé dans l'établissement de relations de confiance entre les patients et le système de santé, facilitant ainsi leur réinsertion dans un parcours de santé durable et adapté à leurs besoins. L'impact positif observé au sein des CHRS et des CHU démontre l'importance de maintenir cette initiative, tout en continuant à explorer des solutions innovantes pour surmonter les barrières à l'accès aux soins et améliorer la santé des individus en situation de précarité.

Fin du dispositif de médiation (financement accordé pour 3 ans – Réponse faite à un AAP 2025 pour poursuivre et étendre la médiation en santé



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Suite aux assises « santé mentale et psychiatrie » et d'une instruction interministérielle en 2022, le FAC a obtenu de l'ARS le financement fin d'année 2023 d'un temps plein de psychologue. Sa mission principale concerne le soutien psychologique et/ou psychosocial apporté aux personnes hébergées et/ou accompagnées par les dispositifs de l'association (CHU, CHRS, SAO, Accueil de jour ...).

Suivis individuels

70 patients et effectué **264 séances**.

34 femmes suivies pour un nombre total de **137 séances**

36 hommes suivis pour un total de **127 séances**.

Ateliers à visée thérapeutique

Atelier sur les émotions

En collaboration avec le médiateur de la santé, objectif d'offrir un espace pour mieux comprendre les émotions de base, développer un vocabulaire émotionnel et favoriser l'introspection.

Atelier Créations et Bien-Être

Conçu avec un éducateur, développement de la créativité et stimulation des sens, gestion émotionnelle, renforcement du lien social.



INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

La mission d'inclusion dans l'emploi est prévue au Code du travail (Art L.5132-1)

« L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle ».

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sont une forme des structures d'insertion par l'activité économique qui existent. L'ACI a pour but de proposer une activité support au travail et un accompagnement à la levée des freins à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion et d'emmener les salariés en insertion vers l'emploi durable et/ou vers la formation. Les salariés des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) bénéficient d'une rémunération au moins égale au Smic.



Les Ateliers des Carnutes

L'ACI du FAC dénommée « Ateliers des Carnutes » met en œuvre au travers ces 5 activités socio-économiques, supports de production, le suivi, l'encadrement technique et la montée en compétence des salariés en parcours d'insertion afin de faciliter leur insertion sociale et leur intégration durable dans le marché du travail.

L'activité support permet une mise en situation réelle de travail avec des objectifs de production.

Atelier Habitat et Logistique

Réaliser des interventions courantes d'entretien, de dépannage et d'aménagements dans les logements, hébergements collectifs, services de l'association

Atelier Espaces Verts

Tous travaux d'entretien des espaces verts pour les communes, les associations ou les particuliers.

Les exigences de l'activité de production de l'atelier espaces verts se rapprochent de celles rencontrées en entreprise

Atelier Second Œuvre du Bâtiment

Cet atelier intervient sur les logements FAC du parc locatif et les 3 hébergements collectifs. Il intervient également auprès d'une clientèle de particuliers et institutionnelle. Il assure des travaux de pose de revêtements de sol et revêtements muraux, mise en peinture, pose de cloisons, enduit, petite plomberie et électricité de premier niveau (habilitation)...

Atelier hygiène et entretien des locaux

Entretien quotidien et spécifique dans différents environnements de l'association : Bureaux, Sanitaires, Appartements, Cuisines et parties communes des hébergements collectifs et médicalisés LHSS. Participation à la gestion d'une laverie et à la gestion et entretien du linge de collectivité des structures du FAC.

Atelier restauration collective - Cuisine

Cet atelier assure la confection des repas des collectifs d'hébergement de l'association avec une production de 150/200 repas par jour. L'activité de production va évoluer avec l'ouverture de l'accueil de jour « restaurant social et solidaire » en assurant la restauration le midi et en développant l'activité traiteur.

Un encadrement technique est assuré sur chaque atelier par des professionnels disposant de la technicité du champ de production, également sensibilisés et formés à l'encadrement du public.

Un accompagnement socioprofessionnel complète la prestation avec un professionnel dédié, conseiller en insertion professionnelle.

Capacité et conditions d'accueil

Pour 2024, le FAC Ateliers des Carnutes a été conventionné par l'Etat pour **25** Etp (équivalent temps plein).

Le recrutement s'effectue via la plateforme de l'inclusion sur prescriptions de partenaires habilités ou par auto prescription.

L'Activité 2024

211 candidatures reçus et **191** traitées

19 salariés embauchés - **22** ont quitté les ACI

19 nouveau salariés ont été accueillis aux Ateliers des Carnutes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI). Ce contrat est le cadre d'emploi des salariés embauchés sur les postes aidés. La durée ne peut être inférieure à **4** mois et peut être renouvelée dans la limite d'une durée totale de **24** mois.

Chaque salarié dispose d'un contrat de travail de 24 h par semaine.

57 personnes en parcours d'insertion sur l'année ont eu un contrat sur l'année, soit une moyenne de 35 salariés par mois.

Il est à noter que **29** personnes ont + de 50 ans, soit **50.8%** des salariés du dispositif.

Durant l'année, les salariés en parcours d'insertion ont bénéficié de :

15 PMSMP (périodes de mise en situation en milieu professionnel) pour **856** h.

8 formations pour **42** positionnements de salariés en parcours de transition

178 positionnements de salariés réalisés en 2024 sur les **66** évènements et ateliers de retour vers l'emploi organisés par France Travail, les entreprises et autres partenaires.

2024 c'est également la **1^{ère}** année de fonctionnement de l'atelier cuisine et une année difficile pour le secteur espaces verts en perte d'activité (forte concurrence)

22 salariés ont quitté les ACI. Nous devons constater qu'aucune sortie vers l'emploi durable ou de transition n'a été réalisée (contre 3 et 7 en 2023).



Perspectives : revoir le re-déploiement des secteurs d'activité.

Interroger l'articulation accompagnement collectif et individuel pour plus de sorties positives.



Dans le cadre de ses diverses activités, le FAC déploie certaines activités de manière transversale afin que les actions menées profitent au plus grand nombre et confortent la dimension institutionnelle. Ces activités sont également possibles par mutualisation de moyens entre les structures.

CULTURE, LOISIRS, ANIMATION

Sur l'année 2024, la commission culture a permis la réalisation de **17** concerts, spectacles divers ou rencontres au travers du réseau des acteurs départementaux qui ont chacun porté un ou plusieurs projets.

3 artistes ou troupes ont été en résidence sur une période de 2 à 3 jours avec, pour conclure la plupart de celles-ci, une représentation pour les résidents.

La commission a aussi soutenu la réalisation de la Fête du FAC en proposant des animations.

AUTRES ACTIVITES ET ACTIONS

La commission a mis en place, à travers l'Aéronef et le message véhiculé par le FAC, plusieurs partenariats pérennes avec :

- ✓ La Ligue de l'enseignement (Concerts, Spectacles, Conférences, Expo)
- ✓ Les Sons du Sous-Sol (Résidence, Festival L'Paille à Sons)
- ✓ Pierrasson (Concerts et Arbre de Noël)
- ✓ Jazz en Réseau (Concerts et Atelier)

D'autres acteurs culturels ont renouvelé leurs initiatives de l'année précédente sur la saison 2024 :

Improphile - Musique à ta porte - Qi sextet - PSK - Suparty

Au total, nous avons reçu près de **400** participations de résidents aux différents événements portés par la commission.

Avec **l'animateur du FAC**, de nombreuses activités ont été réalisées avec une dominante « **activité physique et sportive** ».

Groupe de marche, soccer, squash, badminton, escalade, salle de sport...)

C'est également des **sorties** : Visite du Château de Versailles, cinéma, piscine, bowling, patinoire...) et plus simplement des temps de jeux de société des animations thématiques...

LE CONSEIL NUMERIQUE

Avec le plan France Relance, l'Etat a mis en place une mobilisation de moyens en faveur de l'inclusion numérique. C'est dans ce cadre que le FAC accueille depuis 2022 un Conseiller Numérique France Service au sein de l'association. L'action du Conseiller Numérique a pour objectif d'accompagner les usagers à développer leurs compétences

dans le domaine du numérique, de leur faciliter un accès aux outils numériques et de favoriser leur autonomie.

Activité	Rythme	Nb Pers
Ateliers de réalité virtuelle	3	30
Accompagnement individuel Latham	Hebdo	30
Accès libre Espace numérique	Hebdo	20
Permanences numériques à Lèves	Hebdo	12
Atelier cybersécurité	1	9
Atelier réseaux sociaux	1	7
Ateliers des Carnutes (salariés CDDI)	3 Hebdo	34
Coffre-fort numérique	formation	59

La question du financement et de la pérennisation du poste se pose pour 2025, le soutien financier de l'Etat n'étant pas suffisant sur ce dispositif.



helloasso Une association, une activité Q. Rechercher

Espace particulier Espace association Connexion

F.A.C. la solidarité en actions

FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN

Action sociale

Association créée en 1988 par des bénévoles chartrains, laïque, forte de valeurs prônant la Solidarité (inconditionnelle) en actions et agissant depuis plus de 35 ans pour l'inclusion par l'habitat, par le travail, par les soins et par la culture des personnes en grande précarité et vulnérabilité.

Adhérer Faire un don Qui sommes-nous ? Où nous trouver ?

Soutenir le FAC en adhérant, faire un don... Retrouver notre association sur HelloAsso :
[HTTPS://WWW.HELLOASSO.COM/ASSOCIATIONS/FOYER-D-ACCUEIL-CHARTRAIN](https://www.helloasso.com/associations/foyer-d-accueil-chartrain)